

RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)

À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 4

À GAZ MÉTRO

PAR

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

TABLE DES MATIÈRES

A.	LES CONTEXTES ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ET PRÉVISIONS DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2016-2019.....	2
B.	LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) - HORIZON 2016-2018	9
C.	LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP)	26
D.	LE PROGRAMME DE RABAIS À LA CONSOMMATION (PRC) POUR LES CLIENTS RÉSIDENTIELS ET PETITS CII	27
E.	LES INVESTISSEMENTS	28
F.	LES COÛTS DE LA PARTICIPATION DE GAZ MÉTRO AU SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE).....	31
G.	LES INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX TROP-PERÇUS EN DISTRIBUTION.....	37

A. LES CONTEXTES ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ET PRÉVISIONS DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2016-2019

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-1

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, Graphique 12, page 29 :

Graphique 12



Source : PIRA

Demande(s) :

- Ne serait-il pas plus logique de comparer le coût total du GNL livré en Asie à partir d'un terminal situé sur la côte ouest du Canada?
- Veuillez fournir cette comparaison.

Réponses a) et b) :

Il serait effectivement plus pertinent de comparer le coût total du GNL livré en Asie à partir d'un terminal situé sur la côte ouest du Canada. Toutefois, les données, telles que présentées au graphique 12, ne sont pas disponibles pour les terminaux de l'ouest du Canada.

Toutefois, Gaz Métro a retracé une évaluation à cet effet dans une publication de PIRA de décembre 2014¹. Elle évalue à environ 11 \$/MMBtu, le coût global de livraison du GNL de la Colombie-Britannique aux consommateurs de l'Asie. Toutefois, ce rapport ne présente pas les différentes composantes du coût d'exportation.

¹ PIRA North American Gas Trade Monthly : LNG, December 17, 2014.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-2

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, Tableau 4, page 47 :

Marché financier – moyenne du 5 au 15 janvier 2015
Prix du gaz naturel à (\$CAN/GJ)
2015-2016 2016-2017 2017-2018 2018-2019

AECO	2,92	3,26	3,48	3,66
		11,6%	6,7%	5,2%
Empress	3,09	3,38	3,60	3,74
Croissance		9,4%	6,5%	3,9%
AECO/Empress	94,5%	96,4%	96,7%	97,9%
Dawn	3,80	3,99	4,17	4,32
Croissance		5,0%	4,5%	3,6%
Empress/Dawn	81,3%	84,7%	86,3%	86,6%
NYMEX - Henry HUB	3,76	4,09	4,30	4,45
Croissance		8,9%	5,1%	3,5%
Dawn/NYMEX - Henry HUB	101,2%	97,6%	97,0%	97,1%

Demande(s) :

- a) Veuillez préciser si les résultats annuels montrés au tableau 4 proviennent de la pondération des volumes mensuels. Veuillez expliquer le cas échéant.

Réponse :

Non, il s'agit de la moyenne arithmétique des prix mensuels.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-3

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, Tableau 5, page 47 :

Hypothèses retenues (\$CAN/GJ)

	octobre	nov.mars	avr.-sept.	année
2015-2016				
AECO	2,64	3,03	2,87	2,92
Prix à Empress	2,79	3,22	3,04	3,09
Prix du service de fourniture de gaz naturel *	2,87	2,92	3,16	3,04
2016-2017				
AECO	2,98	3,40	3,19	3,26
Prix à Empress	3,14	3,54	3,28	3,38
Prix du service de fourniture de gaz naturel *	3,24	3,28	3,43	3,35
2017-2018				
AECO	3,25	3,69	3,34	3,48
Prix à Empress	3,34	3,84	3,43	3,59
Prix du service de fourniture de gaz naturel *	3,45	3,52	3,65	3,58
2018-2019				
AECO	3,40	3,85	3,55	3,66
Prix à Empress	3,49	3,94	3,61	3,74
Prix du service de fourniture de gaz naturel *	3,68	3,68	3,82	3,75

Demande(s) :

- a) Pour l'année 2018-2019, la ligne «*Prix du service de fourniture du gaz naturel*» montre une prévision du prix au mois d'octobre égale au prix des mois d'hiver. Ce sont des résultats différents des autres années où le prix d'octobre est inférieur aux prix de l'hiver qui suit. Les prix d'octobre à AECO et à Empress sont eux inférieurs aux prix de l'hiver qui suit. Veuillez expliquer ces éléments.

Réponse :

Veuillez noter que le tableau présenté ci-dessus ne correspond pas au tableau 5 de la pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1. Pour l'année 2017-2018, le prix à Empress, colonne « année » aurait dû être de 3,60 \$/GJ.

Le prix du service de fourniture de gaz naturel est simulé en fonction de la méthodologie de calcul du prix du service de fourniture du distributeur évalué mensuellement. Pour un mois donné, le prix reflète la projection du prix annuel considérant la moyenne des « Futures » pour les 12 prochains mois.

Si seuls les « Futures » étaient considérés, le prix annuel d'octobre 2018 serait de 3,66 \$/GJ et le prix moyen de déc.-mars serait de 3,70 \$/GJ.

Toutefois la simulation du calcul intègre également d'autres éléments tels que la variation du compte d'écart de coût cumulatif et la projection du transfert de la portion équilibrage incluse dans le service de fourniture au 1^{er} octobre de chacune des années.

Une moyenne des prix calculés pour chaque mois est par la suite effectuée pour obtenir le prix de chaque période visée par le tableau. Donc, les prix présentés reflètent la

combinaison de tous les éléments considérés. Ainsi, l'équivalence du prix de fourniture d'octobre et du prix moyen nov.-mars est un résultat purement mathématique.

Quant aux prix pour AECO et Empress du tableau 5 de la pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, ils correspondent uniquement aux prix « Futures » des mois visés. Le prix du service de fourniture peut donc être inférieur ou supérieur au prix à AECO et à Empress dépendamment de la tendance des 12 prochains mois.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-4

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, Tableau 9, page 50 :

	(\$US/T CO ₂)	Taux de change	(\$US/T CO ₂)
2015-2016	13,31	0,83	16,04
2016-2017	14,66	0,83	17,66
2017-2018	19,52	0,84	23,24
2018-2019	20,95	0,84	24,94

Demande(s) :

- a) Nous vous suggérons que le titre de la troisième colonne devrait être libellé en dollar canadien et non en dollar américain. Veuillez rectifier le cas échéant.

Réponse :

Le titre de la troisième colonne du tableau est rectifié et libellé en dollar canadien. À cet effet, veuillez vous référer à la pièce révisée Gaz Métro-103, Document 1, tableau 9, page 50.

	(\$us/T CO ₂)	Taux de change	(\$can/T CO ₂)
2015-2016	13,31	0,83	16,04
2016-2017	14,66	0,83	17,66
2017-2018	19,52	0,84	23,24
2018-2019	20,95	0,84	24,94

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-5

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, Tableau 15, page 57 :

DESCRIPTION	Prévision Cause 2015	Révision 5/7 2015
	10 ⁶ m ³	10 ⁶ m ³
1. Livraisons au 30 septembre 2014 (après interruptions)	2 914,9 *	2 971,6 **

Demande(s) :

- a) Les astérisques ne sont pas visibles sur la page. À quoi correspondent-elles ? Veuillez rectifier la pièce le cas échéant.

Réponse :

* Livraisons anticipées 2014, Révision budgétaire 5/7 2014 (R-3879-2014, Gaz Métro-7, Document 1, p.46, ligne 29).

** Livraisons réelles 2014 (R-3916-2014, Gaz Métro-9, Document 1, page 1, lignes 13 et 26, colonne 5) et incluant les volumes réels de GNL (R-3916-2014, Gaz Métro-17, Document 1, page 1, ligne 3).

À cet effet, veuillez vous référer à la pièce révisée Gaz Métro-103, Document 1, tableau 15, page 57.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-6**Références :**

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, page 108, lignes 15 à 18 :

Le Tableau 34 présente les volumes projetés de la clientèle continue visée par la régression pour les cinq hivers historiquement les plus froids, en fonction du calcul décrit ci-dessus, soit uniquement les conditions climatiques. L'hiver 2013-2014 présente le volume projeté le plus élevé et constitue alors l'hiver extrême des 30 dernières années.

- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 92, lignes 8 à 10

Le Tableau 30 présente les volumes projetés reliés à la température de la clientèle continue pour les cinq hivers historiquement les plus froids ; l'hiver 1993-1994 est identifié comme l'hiver historique extrême des 20 dernières années.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer les raisons qui vous amènent depuis la cause R-3837-2013, Phase 2, à passer de l'hiver le plus froid en 20 ans à l'hiver le plus froid en 30 ans dans la présente cause.

Réponse :

Dans sa décision D-2014-201 dans le dossier R-3879-2014, la Régie a ordonné la considération d'un historique de 30 ans. Elle y stipulait :

« [81] La Régie constate que la journée de pointe utilisée depuis plusieurs années par le Distributeur est la journée la plus froide depuis les 30 dernières années, soit le 15 janvier 2004.

[82] La Régie juge qu'en l'absence de critère de fiabilité et en l'absence d'identification de la probabilité d'occurrence d'un événement, l'utilisation de la journée du 15 janvier 2004, soit la journée observée ayant les paramètres climatiques conduisant à une demande de pointe la plus élevée au cours des 30 dernières années, constitue un risque raisonnable à l'égard duquel Gaz Métro peut se prémunir. Elle juge que l'utilisation de ces paramètres historiques conduit à un juste arbitrage entre la sécurité d'approvisionnement et le coût à encourir pour faire face à ce risque.

[83] Pour ces motifs, la Régie rejette l'utilisation de la période d'évaluation depuis octobre 1970 pour établir les variables climatiques réchauffées définissant la journée de pointe historique, ainsi que l'hiver extrême. Elle demande au Distributeur de continuer à utiliser la journée du 15 janvier 2004, soit la journée la plus froide depuis les 30 dernières années. »

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-7

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, Annexe 10, page 1, année 2013-2014, lignes 15, 32, 51 et 52.

Demande(s) :

- a) Année 2013-2014, ligne 15-Pointe selon formule de régression : Pourquoi faut-il ajouter 306 10³m³ aux résultats de l'équation pour obtenir les pointes de la ligne 15 ?

Réponse :

Les différences de résultats découlent des arrondissements effectués lors de la conversion des données de GJ en m³.

- b) Ligne 32-Pointe selon formule de régression : Pourquoi faut-il ajouter 288 10³m³ aux résultats de l'équation pour obtenir les pointes de la ligne 32?

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 4-7a).

- c) Ligne 51-Pointe selon formule de régression : Pourquoi faut-il ajouter 286 10³m³ aux résultats de l'équation pour obtenir les pointes de la ligne 51?

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 4-7a).

- d) Ligne 52-Ajustement pour la demande 2015 : L'ajustement qui est écrit 0,027 ne devrait-il pas se lire 1,0207 ?

Réponse :

L'ajustement appliqué n'est pas de 0,027 tel qu'indiqué, mais plutôt de 1,021.

Lors du processus de conversion des données de GJ en m³, l'application de la conversion au facteur d'ajustement a été faite par erreur. À cet effet, une révision de l'annexe 10 de la pièce Gaz Métro-103, Document 1 a été déposée. Il est à noter que cette correction n'a pas d'impact sur les valeurs présentées aux lignes 53 à 59 de l'annexe.

- e) Selon vos réponses aux sous-questions qui précèdent, veuillez rectifier au besoin.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question d).

B. LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) - HORIZON 2016-2018

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-8

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, tableau 2, page 13 programme PE224-Hotte à débit variable :

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer la présence d'un montant négatif (-8 355\$) dans la colonne «Montants engagés avant 2015-2016 et payés après 2015-2016 sur la ligne du PE224. Veuillez rectifier au besoin.

Réponse :

Il s'agit d'une erreur. Veuillez vous référer à la pièce révisée Gaz Métro-110, Document 1, page 13.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-9

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, tableau 3, page 17, ligne *coûts évités* :

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer pourquoi l'évaluation des coûts évités est dans la colonne 2013-2014 alors que le dépôt est prévu pour la cause tarifaire 2014-2015. Veuillez rectifier au besoin.

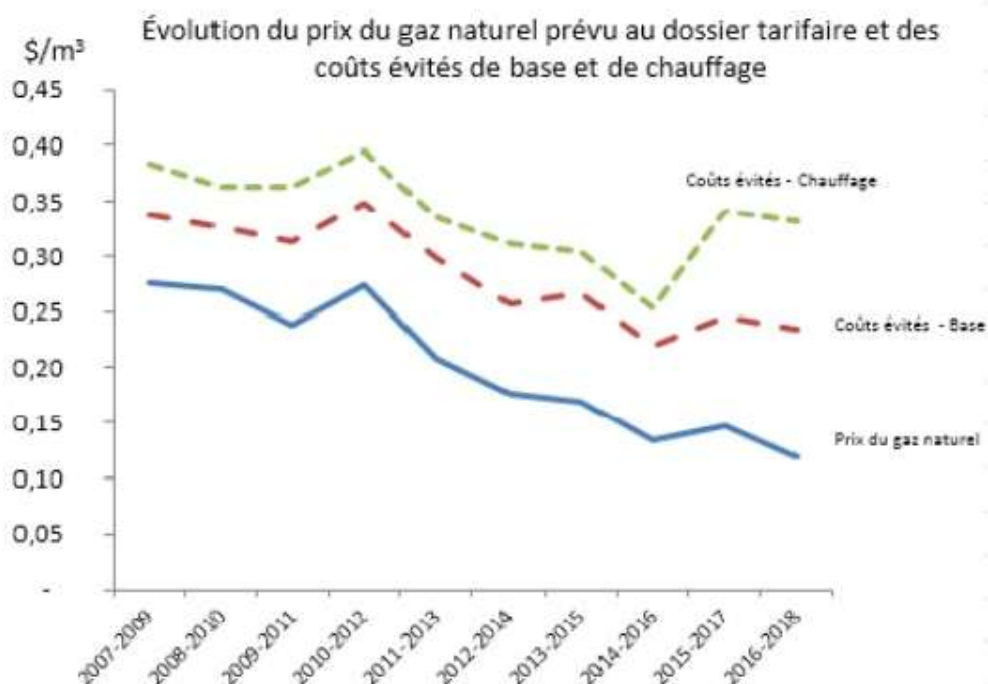
Réponse :

Les frais pour l'évaluation des coûts évités ont été payés en 2013-2014. Toutefois, l'évaluation a été déposée dans le cadre du dossier 2014-2015.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-10

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, page 21, Figure 1 :

Figure 1



Demande(s) :

- a) Pourquoi la courbe des coûts évités en chauffage ne suit-elle pas les autres courbes ?

Réponse :

La courbe des coûts évités en chauffage suit la tendance des autres courbes. Un écart plus prononcé entre les coûts évités de chauffage et les coûts évités de base est observé à partir de la Cause tarifaire 2015, ce qui correspond à la dernière mise à jour de l'étude des coûts évités.

Pour plus de détail, Gaz Métro réfère S.É./AQLPA au rapport présenté à la Régie².

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-11

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, tableau 5, page 23 :

² R-3879-2014, Phase 2, B-0055, Gaz Métro-9, Document 3.

Bénéfices non-énergétiques associés aux Programmes d'économie d'énergie		
Participant	Administrateur de programme	Société
<ul style="list-style-type: none"> •Économies d'eau •Confort accru •Réduction du bruit •Équipement : coûts d'O&M moindres •Valeur accrue du bâtiment •Amélioration de la qualité de l'air intérieur et de la sécurité •Diminution des coûts d'opération (CI) •Bénéfices particuliers pour les MFR 	<ul style="list-style-type: none"> •Réduction des pertes et des coûts de recouvrement, notamment pour les MFR •Diminution des coûts de service, notamment pour les MFR •Réduction des risques liés à la planification de l'offre-demande 	<ul style="list-style-type: none"> •Réduction des GES •Réduction d'autres émissions atmosphériques (NOx, SO2, PM) •Diminution des prix d'énergie (gaz & électricité) •Impacts économiques (PIB, emplois, recettes fiscales) •Sécurité d'approvisionnement

- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0507, Gaz Métro-110, Document 2, tableau E, page 5, colonne prévisions TNT.
- iii) **HYDRO-QUÉBEC Distribution**, Dossier R-3905-2014, Pièce B-0038, HQD 10, Document 1, Annexe C, tableau C-2, page 36, ligne total du PGEÉ. Colonne TNT.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer comment les programmes d'économie d'énergie entraînent une diminution des coûts du gaz et de l'électricité alors que tous les programmes du PGEÉ de Gaz Métro présentent un test de neutralité tarifaire négatif (référence ii) et que globalement le PGEÉ d'Hydro-Québec Distribution montre globalement un test de neutralité tarifaire négatif (référence iii) ? Le consultant Dunsky semble d'ailleurs plutôt considérer la chute des coûts du gaz naturel et de l'électricité comme étant un intrant réduit la valeur des bénéfices économiques associés aux programmes (B-502, Gaz Métro-110, Doc. 3, page 4).

Réponse :

L'efficacité énergétique génère un bénéfice non énergétique qui se traduit par un effet à la baisse sur le prix des énergies, en l'occurrence le gaz naturel, puisqu'elle en réduit la demande.

Le test de neutralité tarifaire (TNT) quant à lui évalue les impacts potentiels sur les tarifs provenant des investissements en efficacité énergétique de la part du distributeur ainsi

que des pertes de revenu pour le distributeur (les bénéficiaires des participants), après avoir tenu compte des bénéficiaires pour le distributeur sous la forme des coûts évités³.

L'effet de l'efficacité énergétique à la baisse sur le prix du gaz naturel et l'effet à la hausse sur les tarifs de distribution sont donc deux éléments complètement différents.

- b) Quant à la réduction des GES (référence i), êtes-vous d'accord qu'il faudrait nuancer votre classement de celle-ci comme étant seulement un bénéfice non énergétique, puisque celle-ci est déjà en partie internalisée dans les coûts évités par le biais du SPEDE ? C'est d'ailleurs le but du SPEDE que d'internaliser au moins en partie cette externalité. Mais nous sommes évidemment fortement d'accord que la réduction des GES apporte un bénéfice non énergétique supérieur à ce que capte le SPEDE.

Réponse :

La réduction des GES est un bénéfice non énergétique (BNÉ).

Ce BNÉ est cependant déjà comptabilisé dans les coûts évités. Donc, pour éviter un double comptage, celui-ci a été exclu de la méthode utilisée pour comptabiliser les BNÉ proposée par Dunsky Expertise en énergie, présentée à la pièce B-0502, Gaz Métro-110, Document 3.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-12

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, tableau 7, page 25 et tableau 8, page 26

PE226 TCTR avant BNE 2015	Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments ou "Recommissioning" (projet pilote)	1 368 665 \$
PE226 TCTR avant BNE 2016	Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments ou "Recommissioning" (projet pilote)	59 295 \$

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer la baisse importante du TCTR avant bénéficiaires non-énergétique pour le *Programme PE226 Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments ou "Recommissioning" (projet pilote)* entre 2015 et 2016.

³ R-3924-2015, B-0057, GI-10, Document 4.

Réponse :

La baisse du TCTR entre 2015 et 2016 est directement liée à la baisse des économies unitaires, qui passe d'une prévision de 132 653 m³ pour 2015, à 38 833 m³ en 2016.

Veillez vous référer à la pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, page 84.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-13

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, pages 30 et 33.

Demande(s) :

- a) Lignes *Administration \$* : le Distributeur explique que le coût d'administration passe de 32 458 \$ (CT 2014-2015) à 60 649 \$ (CT 2015-2016) pour cause de *complexité supplémentaire à la gestion du programme*, dû aux thermostats intelligents. Veuillez élaborer sur la complexité de la chose qui justifie ce changement.

Réponse :

Afin de supporter l'ajout d'un volet pour thermostats intelligents au PE103, Gaz Métro devra mettre en place un nouveau processus permettant notamment de prendre en charge les participants qui installeront eux-mêmes leur thermostat. Un tel processus demandera des étapes administratives additionnelles comparativement au processus existant qui est actuellement intégré au processus d'installation d'appareils de chauffage au gaz naturel. De plus, de nouveaux formulaires devront être créés et des modifications aux systèmes informatiques devront être apportées. Ces mesures expliquent l'augmentation du poids administratif associé à ce programme aux fins d'établissement de ses budgets.

- b) La note en bas de page #3 donne comme référence « *Suivi des résultats d'évaluation du PGEÉ et FEÉ de Gaz Métro, Rapport d'évaluation 2015, Extract recherche Marketing, Calculs des effets de bénévolat des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, novembre 2014, p.20* ». Veuillez soit donner une adresse Internet où trouver ce document, ou le déposer au dossier.

Réponse :

Voici le lien donnant accès au document :

http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/GazMetro_Rapport_EffetDistorsion_17dec2014.pdf

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-14

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, pages 32-33.

Demande(s) :

- a) Le budget de l'activité de recherche AR103 comprends 10 000\$ pour la commercialisation de l'activité de recherche. Veuillez nous expliquer en quoi consiste la « *commercialisation de l'activité de recherche* ».

Réponse :

Gaz Métro prévoit 200 participants pour l'activité de recherche sur les thermostats électroniques intelligents. Le budget de commercialisation prévu couvre les activités visant le recrutement des participants (identification des clients potentiels, promotion, publicité, communication, sélection des participants). Il inclut aussi les coûts de conception et de réalisation des outils nécessaires, les coûts de main-d'œuvre pour assurer un suivi auprès des participants intéressés et les coûts de recrutement.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-15

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, pages 34, 58 et 96, lignes *Commercialisation* :

- 1) PE106 Sensibilisation résidentielle (page 34);
- 2) PE204 Sensibilisation marché affaires (page 58);
- 3) PE214 Sensibilisation VGE (page 96).

Demande(s) :

- a) Veuillez justifier la disparité des montants accordés aux lignes *Commercialisation* de chacun de ces programmes, soit 60 000\$ (Résidentiel), 225 000 \$ (Marché affaires) et 100 000 \$ (VGE).

Réponse :

Les montants prévus sont en fonction des besoins identifiés pour la commercialisation des programmes du PGEÉ dans chacun des marchés et peuvent être ajustés d'un dossier tarifaire à l'autre selon les besoins.

Le nombre de participants potentiel à rejoindre, le nombre de programmes dans un marché, les stratégies prévues pour commercialiser les programmes du PGEÉ sont tous des éléments pris en compte pour établir les budgets.

Pour les marchés CII et VGE, il est nécessaire de personnaliser les communications étant donné la multiplicité des segments de ces marchés (multilocatif, industriel, commerce de détails, etc.). Gaz Métro doit donc adapter les offres et les messages pour chacun des segments afin d'assurer l'efficacité de ses actions, ce qui nécessite beaucoup plus d'efforts que les approches de masse déployées pour la clientèle résidentielle. Également, plusieurs programmes des marchés CII et VGE nécessitent la mise à jour de guides et de formulaires de participation, ce qui nécessite des budgets additionnels.

- b)** Les clients résidentiels étant plus difficiles à rejoindre, notamment les MFR, ne serait-il pas justifié d'investir plus d'argent dans la sensibilisation de cette clientèle ? Veuillez dans votre réponse élaborer sur le coût des mesures de commercialisation propres à ce marché.

Réponse :

Les clients résidentiels ne sont pas plus difficiles à rejoindre. Les stratégies de commercialisation et de sensibilisation peuvent varier d'un marché à l'autre considérant qu'elles visent à obtenir le meilleur ratio coût/bénéfice. En augmentant les sommes disponibles pour la commercialisation des programmes résidentiels, il pourrait en résulter une réduction globale de la rentabilité TCTR pour ce marché. Par conséquent, une augmentation importante des coûts n'est pas souhaitable dans le contexte actuel.

- c)** À l'inverse, les marchés affaires et VGE étant plus faciles à rejoindre, notamment par le personnel commercial de Gaz Métro et lors d'événements de formation auxquels ces acteurs sont conviés (congrès/conférences/kiosques) ou dans des revues spécialisées leur étant adressées, ne serait-il pas justifié de réduire le montant d'argent accordé à la commercialisation auprès de cette clientèle ? Veuillez dans votre réponse élaborer sur le coût des mesures de commercialisation propres à ce marché.

Réponse :

Les clients CII et VGE ne sont pas plus faciles à rejoindre. Les stratégies de commercialisation et de sensibilisation peuvent varier d'un marché à l'autre considérant qu'elles visent à obtenir le meilleur ratio coût/bénéfice. Tel que précisé à la réponse à la question 4-15 a), Gaz Métro doit donc adapter les offres et les messages pour chacun des segments afin d'assurer l'efficacité de ses actions, ce qui nécessite beaucoup plus d'efforts que les approches de masse déployées pour la clientèle résidentielle.

En réduisant les sommes disponibles pour la commercialisation des programmes des marchés CII ou VGE, il pourrait en résulter une réduction de la participation aux programmes qui pourrait nuire à la rentabilité TCTR pour ces marchés. Par conséquent, une réduction importante des coûts n'est pas souhaitable dans le contexte actuel.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-16

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, Fiche de Chauffe-eau sans réservoir ENERGY STAR-PE113, page 42, colonnes CT-2014-2015 et CT-2015-2016, lignes économies totales et TCTR ratio.

- a) Comment conciliez-vous le fait qu'entre la cause tarifaire 2014-2015 et la cause tarifaire 2015-2016 les économies totales passent de 51 105 m³ à 109 491 m³ (croissance de plus du double) alors que le test du TCTR ratio passe de 1,07 à 0,93 (donc un TCTR non rentable puisque moindre que 1) ?

Réponse :

La baisse du TCTR s'explique par la hausse des coûts du programme qui sont passés de 35 458 \$ en 2014-2015 à 110 325 \$ en 2015-2016 à cause de l'évaluation de programme prévue en 2016 pour une somme de 75 000 \$.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-17

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, page 72, Fiche d'Innovation-PE220, colonne 2014-2015 5/7 et ligne aide financière.

Demande(s) :

- a) Pourquoi y-a-t-il une aide financière de 38 250\$ dans la colonne CT 2014-2015 5/7 alors qu'il n'y a pas de participant ?

Réponse :

Gaz Métro réfère S.É./AQLPA à la preuve de Gaz Métro.

« Le faible nombre de participants enregistrés jusqu'à maintenant s'explique par le fait que Gaz Métro ne comptabilise les participants, et les économies associées le cas échéant, qu'au moment où le projet est complété. Des aides financières peuvent cependant être enregistrées pour les projets engagés. Comme l'illustre le tableau 11, on compte 4 projets en cours de réalisation. »⁴ (Gaz Métro souligne)

⁴ R-3879-2014, Phase 4, B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, page 73.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-18

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, Fiche d'Innovation-PE220, page 72, colonne CT 2014-2015, ligne TP :

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer pour quelles raisons le test du participant est si négatif dans la cause CT 2014-2015 à -151 868é Il y a pourtant des économies de prévues (105 000m³).

Réponse :

La variation positive du test du participant en 2016 s'explique par la baisse du coût incrémental, qui est passé de 170 000 \$ en 2015 à 130 000 \$ en 2016.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-19

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, pages 72, 84, 86, 94, 98, 100 lignes *Administration* :

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer pourquoi les frais d'administration des programmes PE220 Innovation, PE226 « Recommissioning », PE233 Rénovation, PE211 Étude de faisabilité, PE218 Encouragement à l'implantation (secteur industriel) et PE219 Encouragement à l'implantation (secteur institutionnel) sont à ce point plus élevés que dans les autres programmes ?

Réponse :

Les frais d'administration sont beaucoup plus importants pour ces programmes, car chacun des dossiers demande un traitement spécifique. De plus, ils demandent l'intervention d'un ingénieur du groupe DATECH qui doit en faire l'analyse afin d'assurer la conformité des dossiers.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-20

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, Fiche de Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments ou « RECOMMISSIONING » (projet pilote)-PE226, page 84, colonne CT 2014-2015 5/7, lignes nombre de participants, aide financière unitaire et aide financière totale.

Demande(s) :

- a) Comment arrive-t-on à une aide unitaire de 10 046\$ et à un participant avec une aide financière globale de 80 367\$? Veuillez rectifier la pièce au besoin.

Réponse :

Tel que décrit dans la preuve de Gaz Métro :

« Gaz Métro comptabilise les participants et les économies associées le cas échéant, au moment où les projets sont complétés. Des aides financières peuvent cependant être enregistrées au courant d'une année financière pour des projets débutés selon les phases, sans que ces projets soient nécessairement complétés dans cette même année financière. »⁵

Un seul participant a été comptabilisé au cours des cinq premiers mois. Contrairement à ce qui était précisé à la ligne 3 de la page 85 de la preuve, ce participant a reçu 10 046 \$ en aides financières (et non 80 367 \$), et les 70 321 \$ en aides financières ont été versées à des projets en cours pour lesquels les économies et les participants seront comptabilisés lorsque les projets seront complétés. La page 85 de la pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1 a été corrigée.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-21

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, pages 90-91, ligne *Suivi et évaluation* :

Demande(s) :

- a) Veuillez élaborer sur les raisons qui expliquent un coût prévu de 165 000 \$ pour le *suivi et l'évaluation* du programme PE235 Nouvelle construction en 2015-2016 et des 255 000\$ supplémentaires en 2016-2017.

Réponse :

Le montant de 165 000 \$ prévu à la Cause tarifaire 2016 représente des honoraires professionnels de 5 500 \$ par dossier pour la révision technique des dossiers par des experts externes. Pour 2017, il s'agit du même montant, majoré de 90 000 \$ pour l'évaluation du programme.

- b) N'existe-t-il pas des logiciels qui permettent d'évaluer les simulations énergétiques des nouvelles constructions, à un bien moindre coût ? Veuillez élaborer.

⁵ R-3879-2014, Phase 4, B-0506, Gaz Métro-110, Document 1, page 85.

Réponse :

Le montant de 165 000 \$ prévu à la ligne *Suivi et évaluation* ne vise pas la réalisation des simulations énergétiques mais plutôt leur révision par des experts externes. Ces coûts représentent donc essentiellement des honoraires professionnels. Ce processus de validation a d'ailleurs fait l'objet d'une évaluation par un évaluateur externe en 2013 dans le cadre de la dernière évaluation du programme. L'une des recommandations de l'évaluateur visait spécifiquement le processus de révision externe :

« 4 Continuer la validation de chaque simulation par un réviseur externe. La révision de cinq projets et les entrevues avec les tierces parties responsables de la validation de chaque dossier (réviseurs externes) ont démontré la nécessité de réviser les simulations soumises au programme. En effet, quatre des cinq dossiers révisés contenaient initialement des erreurs qui auraient eu un impact sur le calcul des économies du programme sans la révision externe effectuée. Afin de conserver un haut niveau de qualité et de précision des simulations, il est conseillé de poursuivre cette approche. »⁶

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-22

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0507, Gaz Métro-110, Document 2, pages 1 et 2, tableaux A et B.

Demande(s) :

- a) Le tableau B présente **plus** de participants d'année en année pour les années 2015 à 2018, alors que le tableau A présente **moins** de m³ économisés d'année en année pour la même période. Pourtant, plusieurs programmes démontrent des économies d'énergie par participant supérieures à celles prévues. Veuillez expliquer comment alors plus de participants devraient alors générer moins d'économies en m³.

Réponse :

Il n'y a pas de lien direct à faire entre le nombre global de participants et les économies. Bien que le nombre de participants augmente, on constate cependant que dans le marché VGE, une très légère baisse du nombre de participants fait baisser de façon importante les économies. C'est plutôt l'ampleur des économies unitaires d'un programme qui viendra affecter la hausse ou la diminution des économies globales.

⁶ R-3837-2013, B-0241, Gaz Métro-12, Document 5, *Évaluation du programme PC410 – Nouvelle construction efficace*, page vii.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-23

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0507, Gaz Métro-110, Document 2, page 4, tableau D.

Demande(s) :

- a) À chacune des lignes *Développement et formation* de chacune des sections, les montants prévus l'an dernier n'ont pas été utilisés, puis de plus petits montants sont prévus pour l'année 2015-2016, suivis d'aucun investissement pour les années 2016 à 2018. Veuillez expliquer et, surtout, justifier ce désengagement en développement et formation.

Réponse :

Il ne s'agit pas d'un désengagement. Gaz Métro continuera son engagement dans le développement et la formation selon les besoins. Les montants prévus pour ces activités pour les années 2016-2017 et 2017-2018 ne sont pas encore déterminés avec précision. Ils le seront cependant dans le prochain dossier tarifaire.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-24

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-502, Gaz Métro 110, Document 3, Tableau 1, page 6.

Demande(s) :

- a) Etes-vous d'avis que les bénéfices non énergétiques doivent être monnayables pour être considérés ? Par exemple, la plupart des municipalités du Québec ne tarifie pas l'eau au volume.

Réponse :

Réponse de Dunsky Expertise en énergie :

Non. La très vaste majorité des bénéfices non énergétiques sont au contraire non monnayables, mais possèdent néanmoins une valeur qui, selon la perspective choisie, doit être incluse dans les analyses de rentabilité pour conserver la cohérence de l'analyse.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-25

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-502, Gaz Métro 110, Document 3, page 9, 4^{ième} paragraphe, point iii :

Ces régions ont été sélectionnées sur la base des trois critères suivants : i) le TCTR 4 est le test principal pour évaluer la rentabilité économique des programmes 5 ; ii) les BNÉ sont intégrés en partie ou en totalité à cette analyse de rentabilité ; iii) la région a des cibles d'économies d'énergie parmi les plus ambitieuses en Amérique du Nord.

Demande(s) :

- a) De quelle région s'agit-il au point iii?

Réponse :

Réponse de Dunsky Expertise en énergie :

Le point iii) ne fait pas référence à une région spécifique, mais représente un des trois critères sur lesquels le choix des régions étudiées pour le balisage se fonde.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-26

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-502, Gaz Métro 110, Document 3, page 11, les deux avant derniers paragraphes :

Quant aux États du New Hampshire et de New York, ils ont une couverture modérée des BNÉ se limitant aux bénéfiques suivants : les économies d'eau (participant) ; la diminution des risques liés à la planification de l'offre-demande (administrateur) ; la réduction des émissions de GES et d'autres polluants (société).

La Californie n'inclut qu'un nombre très limité de BNÉ dans son calcul du TCTR, soit la réduction des émissions de GES et d'autres polluants (BNÉ pour la société). (Souligné par nous)

Demande(s) :

- a) Que faut-il comptabiliser selon vous comme BNÉ lorsque la réduction des GES est déjà incluse dans les coûts évités sous forme réduction du SPEDE?

Réponse :

Le BNÉ lié à la réduction des GES est déjà considéré dans les coûts évités. Par conséquent, aucun BNÉ lié au GES ne devrait être considéré en plus. C'est d'ailleurs

pour cette raison que le rapport sur les BNÉ déposé au présent dossier tarifaire mentionne :

« Il est à noter que Gaz Métro procède d'ores-et-déjà à l'intégration des coûts des GES dans l'estimation de ses coûts évités. Il est donc important de ne pas considérer ce BNÉ en double. »⁷

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-27

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-502, Gaz Métro 110, Document 3, Tableau 4, page 14, ligne Valeur accrue de la propriété.

Demande(s) :

- a) Comment expliquez-vous que la valeur de la propriété des MFR augmente davantage que les deux autres catégories, soit résidentiel existant et nouvelle construction?

Réponse :

Réponse de Dunsy Expertise en énergie :

Comme indiqué dans la pièce en référence (page 15, 1^{er} paragraphe) :

« Tel qu'illustré dans le Tableau 4, les BNÉ sont supérieurs, dans plusieurs cas, pour les MFR que pour les autres clients résidentiels lors de rénovations ou de nouvelles constructions éconergétiques. Aucune information n'est fournie dans l'étude du Massachusetts pour expliquer ces conclusions. Toutefois, nous avançons l'explication potentielle suivante : puisque les MFR vivent en général dans des bâtiments plus vétustes que les ménages plus fortunés financièrement, le potentiel d'amélioration du confort ou d'autres BNÉ serait probablement plus important chez les MFR. »

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-28

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-502, Gaz Métro 110, Document 3, Tableau 14, page 26, colonne Qualité de l'air et sécurité.

Demande(s) :

- a) Que représente la colonne Qualité de l'air et sécurité?

⁷ B-0502, Gaz Métro-110, Document 3, page 29.

Réponse :

Réponse de Dunsky Expertise en énergie :

Dans le cas de l'étude du Massachusetts, les bénéfices non énergétiques rattachés à la qualité de l'air incluent une réduction des rhumes et autres infections respiratoires, une amélioration de la qualité de l'air intérieur ainsi qu'une plus grande facilité de maintenir un taux d'humidité sain. Dans le cadre de programme MFR, le bénéfice non énergétique rattaché à la sécurité inclut une réduction des risques d'incendie et d'exposition au monoxyde de carbone.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-29

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0504, Gaz Métro-110, doc. 4, Évaluation du programme PE124 Fenêtres EnergyStar, page 14 :

*Comme mentionné précédemment, il est difficile d'identifier la source exacte de cet écart **sans avoir accès aux fichiers de simulation et sans connaître les hypothèses utilisées pour évaluer les EAN du PE124**. Par exemple, il n'est pas impossible que le **taux d'infiltration**, spécifié dans les simulations pour les cas de référence, soit très différent de celui utilisé à la section 3.2.2. **A défaut d'avoir accès à cette information** et en raison du fait que les EAN du PE124 sont supérieures à celles des autres programmes similaires, Econoler recommande d'utiliser le calcul d'ingénierie présenté ci-dessus pour évaluer les EAN de fenêtres ENERGY STAR.*

[souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- a) Pourquoi Éconoler n'a-t-elle pas eu accès aux données mentionnées ci-dessus et soulignées en caractère gras ?

Réponse :

Les économies unitaires annuelles du PE124 ont été initialement calculées par le Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) à partir d'un tableau sommaire qui identifie les économies de consommation en gaz naturel par mètre carré de fenêtres en fonction du niveau de performance des anciennes et des nouvelles fenêtres.

Ce tableau est composé des résultats de plusieurs centaines de simulations énergétiques réalisées avec le logiciel EE4 de Ressources naturelles Canada par une firme de génie conseil. Il fait partie d'un rapport intitulé *Méthode pour le calcul des économies d'énergie pour les travaux de rénovation sur l'enveloppe du bâtiment* préparé

pour le FEÉ en 2005⁸ et mis à jour en 2010 pour l'Agence de l'efficacité énergétique, en collaboration avec le FEÉ⁹. Cependant, les fichiers de simulation qui ont été utilisés pour réaliser les simulations énergétiques et qui ont servi à construire le tableau des économies pour les fenêtres ne font pas partie du rapport.

Gaz Métro n'a pas pu transmettre à l'évaluateur les fichiers de simulation utilisés pour évaluer les EAN du PE124 parce qu'elle ne dispose pas de cette information.

- b) Ces données existent-elles ? Comment pourraient-elles être obtenues ?

Réponse :

Gaz Métro ne dispose pas des fichiers de simulation qui ont servi à construire le tableau qui a été utilisé pour établir les EAN du programme PE124.

Une demande a été soumise à la firme de génie conseil qui a produit les rapports du FEÉ et de l'Agence de l'efficacité énergétique afin d'obtenir une copie des fichiers de simulation qui ont été utilisés pour préparer le tableau des économies pour les fenêtres. Toutefois, cette firme n'offre plus de service en énergie et l'ingénieur qui a réalisé l'étude n'est plus à son emploi.

Gaz Métro attend la réponse de la firme et les résultats de ses recherches.

- c) Gaz métro serait-elle ouverte à l'idée d'offrir un programme visant l'évaluation du taux et de l'emplacement des infiltrations d'air dans les bâtiments de ses clients ?

Réponse :

Le programme Rénoclimat du BEIÉ offre déjà ce service aux clients résidentiels de Gaz Métro. Pour être admissibles à ce programme, les participants doivent procéder à une évaluation énergétique qui permet d'identifier le taux et l'emplacement des infiltrations d'air de leur habitation grâce à un test d'infiltrométrie effectué par des conseillers évaluateurs accrédités.

De plus, Gaz Métro offre déjà de l'aide financière à ses clients affaires qui réalisent des travaux d'étanchéification (élimination des fuites d'air) de leur bâtiment.

Le programme de rénovations écoénergétiques PE233 couvre un ensemble de travaux portant sur l'enveloppe du bâtiment, dont l'étanchéification. Pour être admissibles, les projets doivent d'être accompagnés d'une étude réalisée par un ingénieur et doivent viser l'étanchéification ou la compartimentation de l'ensemble du bâtiment. Deux

⁸ Méthode pour le calcul des économies d'énergie pour les travaux de rénovation sur l'enveloppe du bâtiment, GES Technologies, inc., 23 juillet 2005.

⁹ Méthode pour le calcul des économies d'énergie pour les travaux de rénovation sur l'enveloppe du bâtiment, GES Technologies, inc., 5 février 2010.

méthodes de calcul sont acceptées et décrites dans le *Guide de préparation du rapport d'évaluation des Économies d'énergie* disponible sur la page Internet du programme :

- Méthode pour le calcul des économies d'étanchéification avec test d'infiltrométrie;
- Méthode pour le calcul des économies d'étanchéification avec surface de fente estimée.

Pour les raisons énoncées ci-dessus, Gaz Métro ne voit pas la nécessité d'un nouveau programme visant l'évaluation du taux et de l'emplacement des infiltrations d'air dans les bâtiments de ses clients.

C. LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-30

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-505, Gaz Métro 110, Document 5.

Demande(s) :

- a) Quelle durée de vie attribuez-vous au remplacement du mazout par le gaz naturel ?

Réponse :

Gaz Métro souligne que le programme régissant le CASEP auquel réfère S.É./AQLPA ne contient pas de concept relatif à la durée de vie du remplacement du mazout par le gaz naturel. Par contre, si S.É./AQLPA fait référence à la durée de vie de l'équipement généralement utilisée dans le cadre d'analyses diverses effectuées sur les marchés de conversion d'équipement du mazout au gaz naturel, celle-ci se situe entre 10 et 20 ans, en fonction du type d'équipement considéré.

Autrement, lorsqu'une conversion du mazout vers le gaz naturel s'effectue, la durée de vie considérée de cette conversion dépasse la durée de vie utile de l'équipement puisque l'analyse de rentabilité s'effectue sur la durée de vie du branchement.

D. LE PROGRAMME DE RABAIS À LA CONSOMMATION (PRC) POUR LES CLIENTS RÉSIDENTIELS ET PETITS CII

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-31

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-451, Gaz Métro 104, Document 3.

Demande(s) :

- a) La décision D-2015-088 du 5 juin 2015 rendue par la Régie aux dossiers R-3911-2014 et R-3912-2014 modifie-t-elle votre évaluation et vos propositions à l'égard du PRC ? Si oui, veuillez élaborer.

Réponse :

Oui. Une révision de la pièce Gaz Métro-104, Document 3 qui tient compte des conclusions de la décision D-2015-088 est déposée.

E. LES INVESTISSEMENTS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-32

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1, page 62, graphique 21

Préambule : Le graphique de la page 62 de la référence montre, pour le scénario de base, une demande qui passe de 5516 10⁶m³ en 2016 à 6736 10⁶m³ en 2019.

Demande(s) :

- a) Est ce que le réseau dans son état actuel est capable de transporter les volumes de gaz mentionnés jusqu'en 2019 ?

Réponse :

Comme indiqué à la réponse à la question 1-7a) de la demande de renseignements n° 1 de S.É./AQLPA, à la pièce B-0031, Gaz Métro-2, Document 3 du dossier R-3919-2015, M. Guillaume Tarel, vice-président d'Artelys, a indiqué que le débit horaire de référence n'est pas dérivé d'un volume annuel.

Ainsi, Gaz Métro précise que ce n'est pas le volume annuel qui a un impact sur la capacité du réseau, mais plutôt le débit horaire de référence. La prévision du débit horaire de référence et la prévision annuelle du plan d'approvisionnement sont deux exercices totalement distincts.

- b) Le cas échéant, veuillez indiquer la liste des renforcements requis en croissance de la demande, leur localisation et dates (et une approximation du coût de chacun si disponible). Veuillez déposer la planification de ces investissements.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question a).

- c) Parmi cette liste, veuillez indiquer la liste des projets en cours qui vont permettre cette accroissement de livraisons globales ?

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question a).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-33

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0436, Gaz Métro-103, Document 2, Vente de gaz naturel liquéfié au client GM GNL et impact sur le plan d'approvisionnement, page 4, ligne 7-10 :

*Considérant le fait que la capacité d'entreposage à l'usine LSR dédiée à la daQ est réduite, des capacités additionnelles de transport pourraient être requises afin de maintenir la sécurité d'approvisionnement de la clientèle. **Ces capacités additionnelles de transport sont définies comme étant l'outil de maintien de la fiabilité.***

[souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- a) Est ce que ces capacités additionnelles de transport qui sont définies comme étant l'outil de maintien de la fiabilité ont un impact sur la gestion des actifs ? Veuillez élaborer.

Réponse :

Les capacités additionnelles de transport qui sont définies comme étant l'outil de maintien de la fiabilité seraient, le cas échéant, contractées par le client GNL en vertu de la décision D-2015-012.

Il n'existe aucun lien entre la gestion des actifs et les capacités additionnelles de transport.

- b) Si ces capacités additionnelles sont considérés comme des besoins nouveaux y a-t-il un plan d'investissement pour répondre à ces besoins particuliers pour le GNL ? Veuillez déposer ce plan.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question a).

- c) Quel serait l'impact tarifaire de ces besoins nouveaux?

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question a).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-34

Références:

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, pièce B-0454, Document *Gaz Métro – 106, Document 1, Planification pluriannuelle des investissements pour la gestion des actifs*. Page 3

Toutefois, le réseau prend de l'âge, augmentant du même coup les sommes à investir afin d'assurer que le réseau demeure sécuritaire. Une approche proactive de planification à long terme sur un horizon de plusieurs années devenait donc essentielle. C'est ainsi que Gaz Métro a mis en place, il y a quelques années, sa stratégie de gestion des actifs.

- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0454, Document *Gaz Métro – 106, Document 1, Planification pluriannuelle des investissements pour la gestion des actifs*. Page 16 tableau 5.

Demande(s) :

- a) Dans la référence i) on dit que le réseau prend de l'âge augmentant du même coût les sommes à investir. Or, au tableau 5 de la référence ii) on voit les investissements en gestion des actifs en dollars constant passer en 2015-2016 de 54,2 M\$ à 47,9 M\$ en 2019-2020. Comment expliquez vous cette divergence ?

Réponse :

Lorsque Gaz Métro indique en i) « *augmentant du même coup les sommes à investir.* », elle fait référence aux motifs ayant motivé la mise en place de la stratégie de gestion des actifs en 2009.

- b) Le plan d'approvisionnement montre une croissance des besoins particulièrement avec le GNL. Or le plan de gestion des actifs ne montre aucune croissance. Comment expliquez-vous cette divergence ?

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 33 a).

F. LES COÛTS DE LA PARTICIPATION DE GAZ MÉTRO AU SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-35

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Document 1, page 10, lignes 11 à 15 :

À compter de 2017, Gaz Métro prévoit que la vente sera constatée avant la transformation de celui-ci en GNL par les clients. Ainsi, le volume sera comptabilisé en milliers de mètres cubes gazeux et le facteur d'émission applicable au gaz naturel sera appliqué.

Demande(s) :

- a) Veuillez énumérer les installations de GNL actuelles et prévues au Québec et leur volume en gaz à l'état gazeux (LSR à Pointe-aux-trembles, la future installation éventuelle desservant TCE à Bécancour, ...). Veuillez identifier le (client) propriétaire de chacune. Dans le cas d'installations futures, veuillez indiquer leurs dates de mise en service prévue.

Réponse :

Gaz Métro précise que la vente du gaz naturel sera effectuée avant sa liquéfaction par les clients de Gaz Métro. Ainsi, le gaz naturel vendu sera déclaré au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en milliers de mètres cubes gazeux et le facteur d'émission de gaz à effet de serre prévu au *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère* (RDOCECA) applicable au gaz naturel à l'état gazeux sera appliqué.

À la connaissance du distributeur, les seules installations de GNL présentement existantes au Québec sont celles de l'usine LSR qui consistent en un train de liquéfaction et de deux unités de stockage. Sur le site même de l'usine LSR, Gaz Métro GNL, S.E.C. construira un second train de liquéfaction. La consommation prévue de ce nouveau client est prévue à la pièce B-0442, Gaz Métro-103, Document 1. La mise en opération de ce projet de Gaz Métro GNL est prévue au cours de la seconde moitié de 2016.

À cela s'ajoutent, à la connaissance du distributeur, deux projets de liquéfaction qui incluent de la capacité de stockage. Dans le cadre de la prévision de la demande 2016-2019, Gaz Métro a prévu, au scénario de base, des volumes à la hauteur de 0,40 Bcf en 2017, de 12,46 Bcf en 2018 et de 24,85 Bcf en 2019.

Il est à noter que dans ses déclarations d'émission de GES, Gaz Métro doit déduire de celles-ci certains volumes de gaz naturel distribué, notamment ceux consommés à l'extérieur de la province de Québec, le tout conformément au RDOCECA.

Il est à noter que la future installation située à Bécancour en lien avec l'alimentation en GNL de la centrale de cogénération située à Bécancour ne sera pas une cliente de Gaz Métro et devrait uniquement être une installation de stockage et de vaporisation.

- b) Le facteur d'émission du gaz liquéfié est-il susceptible de varier par rapport au volume gazeux qui lui correspond ? Veuillez élaborer.

Réponse :

Le facteur d'émission du GNL est énoncé au tableau 30-1 de l'annexe A.2 du RDOCECA et est calculé en tonnes métriques en équivalents CO₂ par kilolitre de GNL. C'est ce facteur d'émission qui s'applique au GNL que Gaz Métro vend à partir de son usine de LSR. Le facteur d'émission du GNL n'est donc pas susceptible de varier par rapport au volume gazeux qui lui correspond.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-36

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Document 1, page 12, Tableau 1.

Demande(s) :

- a) Au tableau 1, nous ne voyons pas les quantités de gaz naturel évités par le PGEÉ dans la section des exclusions. Comment Gaz Métro intègre-t-elle les nouvelles économies de gaz (gaz non vendu grâce à l'efficacité énergétique des clients participants au PGEÉ) dans ses prévisions d'émissions ?

Réponse :

Les prévisions de réduction des livraisons de gaz naturel attribuables aux mesures d'efficacité énergétique promues par le PGEÉ de Gaz Métro sont préalablement considérées dans la prévision des livraisons de gaz naturel aux fins du Plan d'approvisionnement 2016-2019. Par conséquent, la ligne « Livraisons totales aux clients – Excluant GNL » est nette des économies de gaz naturel découlant de l'efficacité énergétique.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-37

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Document 1, page 65/76, Rapport ÉcoRessources page 9, tableaux 3 et 5 :

Tableau 3 – Projections statistiques du prix (US\$ / t CO2e) de 2015 à 2020

	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Dev Stand	Asym	Kurtosis
2015	\$ 12,40	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 55,00	2,50	10,84	129,64
2016	\$ 13,31	\$ 12,96	\$ 12,46	\$ 59,00	2,84	10,20	114,50
2017	\$ 14,66	\$ 13,88	\$ 13,19	\$ 63,00	4,57	6,79	48,08
2018	\$ 19,52	\$ 14,93	\$ 14,02	\$ 79,00	11,44	2,39	4,17
2019	\$ 20,95	\$ 16,03	\$ 14,92	\$ 100,00	12,18	2,41	4,40
2020	\$ 22,33	\$ 17,21	\$ 15,72	\$ 100,00	12,77	2,44	4,59

Demande(s) :

- a) Que signifient les colonnes « Dev Stand », « Asym » et « Kurtosis ». Et quelles informations nous apportent-elles ?

Réponse d'ÉcoRessources :

Il s'agit de trois informations statistiques avancées (l'écart-type, l'asymétrie et le kurtosis). Elles donnent des informations résumées sur la distribution des résultats des simulations de Monte-Carlo réalisées.

Voici les définitions de ces trois paramètres statistiques, issues de Wikipedia, ainsi qu'une description de l'évolution de ces paramètres dans le cas des simulations dont les résultats sont présentés au tableau 3.

Écart-type. L'écart type (standard deviation en anglais), aussi orthographié écart-type, est une notion mathématique définie en probabilités et appliquée à la statistique. En probabilité, l'écart-type est une mesure de la dispersion d'une variable aléatoire; en statistique, il est une mesure de dispersion de données. Il est défini comme la racine carrée de la variance, ou de manière équivalente comme la moyenne quadratique des écarts par rapport à la moyenne. Il a la même dimension que la variable aléatoire ou la variable statistique en question.

Dans le tableau 3, on voit que l'écart type augmente d'année en année. Cela signifie que la dispersion des résultats (des prix), et donc l'incertitude, augmentent avec le temps.

Asymétrie. En théorie des probabilités et statistique, le coefficient de dissymétrie (skewness en anglais) correspond à une mesure de l'asymétrie de la distribution d'une variable aléatoire réelle. C'est le premier des paramètres de forme, avec le kurtosis (les paramètres basés sur les moments d'ordre 5 et plus n'ont pas de nom attribué). En termes généraux, l'asymétrie d'une distribution est positive si la queue de droite (à valeurs hautes) est plus longue ou grosse, et négative si la queue de gauche (à valeurs basses) est plus longue ou grosse.

Dans le tableau 3, on voit que l'asymétrie est positive pour l'ensemble des années. Cela signifie que la queue de droite est plus longue ou grosse que la queue de gauche. On voit aussi que le coefficient d'asymétrie diminue au fil du temps.

Kurtosis. En théorie des probabilités et en statistique, le kurtosis (du grec κυρτός : courbe, arrondi, bossu), plus souvent traduit par coefficient d'aplatissement ou coefficient d'aplatissement de Pearson, correspond à une mesure de l'aplatissement, ou a contrario de la pointicité, de la distribution d'une variable aléatoire réelle. C'est le deuxième des paramètres de forme, avec le coefficient de dissymétrie (les paramètres basés sur les moments d'ordre 5 et plus n'ont pas de nom attribué). Il mesure, hors effet de dispersion (donnée par l'écart-type), la disposition des masses de probabilité autour de leur centre, tel que donné par l'espérance mathématique, c'est-à-dire, d'une certaine façon, leur regroupement proche ou loin du centre de probabilité.

Dans le tableau 3, on voit que le kurtosis est plus important au début (2015) et diminue au fil des années. Cela signifie que, en 2015, la distribution est plus pointue en sa moyenne et a des queues de distribution plus épaisses. À noter qu'une loi parfaitement normale (courbe en cloche) a un kurtosis de 0.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-38

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Document 1, page 65/76, Rapport ÉcoRessources page 9, tableau 4 :

Tableau 4 - Probabilités statistiques du prix (US\$ / t CO2e) de 2015 à 2020

	1%	5%	12.5%	45%	50%	55%	87.5%	95%	99%
2015	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 12,10	\$ 22,00
2016	\$ 12,68	\$ 12,76	\$ 12,83	\$ 12,95	\$ 12,96	\$ 12,98	\$ 13,11	\$ 13,20	\$ 24,00
2017	\$ 13,44	\$ 13,57	\$ 13,67	\$ 13,85	\$ 13,88	\$ 13,90	\$ 14,12	\$ 14,35	\$ 48,00
2018	\$ 14,31	\$ 14,49	\$ 14,62	\$ 14,89	\$ 14,93	\$ 14,97	\$ 30,00	\$ 54,00	\$ 54,00
2019	\$ 15,25	\$ 15,47	\$ 15,64	\$ 15,98	\$ 16,03	\$ 16,08	\$ 32,00	\$ 58,00	\$ 58,00
2020	\$ 16,29	\$ 16,55	\$ 16,75	\$ 17,16	\$ 17,21	\$ 17,28	\$ 34,00	\$ 62,00	\$ 62,00

Demande(s) :

- a) Afin de nous aider à interpréter ce tableau, veuillez confirmer que les pourcentages inscrits en haut de colonnes représentent le pourcentage de chances que ces prix soient ceux qui adviendront dans la réalité ?

Réponse d'ÉcoRessources :

Non, les pourcentages inscrits en haut de colonnes ne représentent pas le pourcentage de chances que ces prix soient ceux qui adviendront dans la réalité. Ils représentent la probabilité que les prix des droits d'émission se situent à un niveau égal ou inférieur aux prix indiqués. Par exemple, pour 2016, il y a 50 % de probabilité que le prix des droits d'émission soit de 12,96 \$ ou moins et 50 % de probabilité qu'il soit de plus de 12,96 \$. Toujours pour 2016, il y a 99 % de probabilité qu'il soit de 24,00 \$ ou moins et 1 % des chances qu'il soit de plus de 24,00 \$.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-39

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Document 1, page 66/76, Rapport ÉcoRessources page 10 :

1) À noter que le modèle **ne peut pas donner de prix en-dessous du prix plancher**, mais que le prix plancher lui-même peut varier en fonction de la valeur qui est donnée à l'inflation dans l'itération considérée.

[Souligné en caractère gras par nous]

Tableau 7 - Fourchette des prix des scénarios baissier et haussier

US\$/tonne	Prix plancher	Baissier	Moyenne	Haussier
2015	\$12,10	\$ 12,10	\$ 12,40	\$ 22,00
2016	\$12,96	\$ 12,68	\$ 13,31	\$ 24,00
2017	\$13,87	\$ 13,44	\$ 14,66	\$ 48,00
2018	\$14,85	\$ 14,31	\$ 19,52	\$ 54,00
2019	\$15,92	\$ 15,25	\$ 20,95	\$ 58,00
2020	\$17,08	\$ 16,29	\$ 22,33	\$ 62,00

Demande(s) :

- a) Alors que la note 1) précise que le modèle ne peut pas donner de prix en-dessous du prix plancher, la tableau 7 montre des prix en-dessous du prix plancher dans la colonne « Baissier ». Est-ce une erreur ? Si non, veuillez expliquer svp.

Réponse d'ÉcoRessources :

Le modèle ne peut effectivement pas donner de prix en dessous du prix plancher, mais le prix plancher lui-même peut varier en fonction de la valeur qui est donnée à l'inflation dans l'itération considérée. La colonne « prix plancher » du tableau 7 est obtenue à partir des chiffres moyens attendus de l'inflation jusque 2020 (précisés à la fin du tableau 9). Les trois autres colonnes sont obtenues à partir d'un grand nombre de

simulations, dont certaines présentant des valeurs d'inflation inférieures aux valeurs moyennes présentées à la fin du tableau 9. C'est ce qui explique que la colonne « baissier » amène des prix plus faibles que la colonne « Prix plancher ».

G. LES INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX TROP-PERÇUS EN DISTRIBUTION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-40

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0509, Gaz Métro-111, Document 1, page 5, lignes 21 à 25 :

*L'indice des GES vise la réduction annuelle de 350 tonnes éq. CO₂ des GES découlant des activités de Gaz Métro. **La réduction est obtenue par la mise en place de projets à caractère récurrent.** Gaz Métro pourra aussi inclure des réductions découlant de l'adoption de programmes visant la réduction des émissions de GES provenant des employés, notamment au niveau des émissions associées au transport pour se rendre au travail.*

Demande(s) :

- a) La réduction annuelle de 350 tonnes éq. CO₂ des GES est-elle par rapport à l'année précédente ? Par rapport à une année de base ? Si oui laquelle ?

Réponse :

Comme indiqué à la pièce B-0509, Gaz Métro-111, Document 1, les réductions considérées seront celles résultant d'un ou de projets implantés au plus tôt 12 mois avant le début de l'année tarifaire et au plus tard à la fin de l'année tarifaire.

- b) La réduction annuelle de 350 tonnes éq. CO₂ par la mise en place de projets récurrents : Est-ce que cela signifie qu'une réduction atteinte de 350 tonnes éq. CO₂ qui perdure dans le temps est reconsidérée comme une réduction de 350 tonnes éq. CO₂ qui compte chaque année dans l'atteinte de l'indice annuel ?

Réponse :

Non. Chaque année, Gaz Métro doit atteindre un objectif de réduction de 350 tonnes éq. CO₂. Il s'agit donc d'une réduction distincte.

- c) Y a-t-il un *rebasings* ? Devrait-il y en avoir ?

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question b).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-41

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0509, Gaz Métro-111, Document 1, 1) page 6 lignes 11 à 13 et 2) page 7, lignes 8 à 13 :

1) **Entre le 15 novembre et le 15 mars de l'année suivante, Gaz Métro s'engage à respecter les étapes suivantes pour le recouvrement des clients à usage domestique :**

2) *Gaz Métro peut interrompre le service de gaz naturel du client qui en fait un usage domestique pour le chauffage de l'espace, dans les cas suivants:*

- [...]
- **la température minimale extérieure prévue par Environnement Canada pour la région et pour les 24 prochaines heures n'est pas inférieure à moins 10 degrés Celsius.**
[en gras par nous]

Demande(s) :

- a) Veuillez spécifier la Conditions de service qui reflète l'ensemble de cette pratique ainsi que la référence au dossier et à la décision de la Régie l'ayant approuvée.

Réponse :

Les conditions de service portant sur la procédure de recouvrement sont définies à la sous-section 9 des *Conditions de service et Tarif*. Par ailleurs, la procédure décrite dans la preuve citée en référence concerne les indices de qualité de service qui ont été définis dans le cadre du dossier R-3599-2006 relatif au mécanisme incitatif et approuvés par la Régie dans sa décision D-2007-47. Conformément à ce que la Régie a décidé dans sa décision D-2013-106 (paragr. 106), ces indices sont repris dans le cadre du présent dossier tarifaire.

- b) Qu'arrive-t-il si au-delà des « 24 prochaines heures » (après 30 heures par exemple), la température chute sous les -10 degrés Celsius ? Est-ce que Gaz métro rétablit alors le service ?

Réponse :

Gaz Métro rétablira le service sous réserve toutefois que le client contacte Gaz Métro et propose une entente de paiement pour les sommes dues et que cette entente soit conclue avec le client.

- c) Dans un cas où le propriétaire est responsable de payer la facture de chauffage au gaz d'un multiplex, mais qu'il ne paye pas sa facture, qu'arrive-t-il aux locataires au 15 novembre de cette année-là ? Veuillez référer aux Conditions de service et aux dispositions législatives pertinentes et expliquer comment Gaz Métro les interprète et les applique.

Réponse :

Le cas précité est couvert par le premier alinéa de l'article 9.4 « Étapes de recouvrement » des *Conditions de service et Tarif* de Gaz Métro.

Ainsi, la *Loi sur le mode de paiement des services d'électricité et de gaz dans certains immeubles* (L.R.Q., M-37) s'applique dans un tel cas.

Cette loi prévoit que si le débiteur du service n'acquiesce pas le prix dans les quarante-cinq jours de la réception du compte, Gaz Métro peut, par requête, obtenir d'un juge ou du greffier de la Cour supérieure la cession d'une partie de chacun des loyers de l'immeuble suivant les modalités prévues par la présente loi. Par conséquent, le service n'est pas interrompu pour non-paiement dans une telle situation.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-4-42

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Document 1, page 8-9, lignes 22 et 1 :

1) Le pourcentage de réalisation de l'indice relatif aux émissions de GES est établi comme suit :

Tonnes de réduction de GES	Pourcentage de réalisation de l'indice
≥ 350 tonnes éq. CO ₂	100 %
0 tonne éq. CO ₂	0 %

Les résultats intermédiaires seront **interpolés**.

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

a) Veuillez confirmer qu'ils sont interpolés de façon linéaire ?

Réponse :

Gaz Métro le confirme.